

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



REGLEMENT DE LA ZONE 2 - SAISON 2015/2016



**Basse Normandie
Centre
Haute-Normandie**

Au 17 Août 2015

1. Composition de la commission de la zone 2

Liges	Noms	Prénoms	Qualité
BASSE NORMANDIE	LE MAILLIER	Chantal	Présidente de Ligue
	CHAUME	Hermann	ATR
CENTRE	LE CLEAC'H	Yannick	Président de Ligue
	TAHON	Cyril	Conseiller technique FFE
HAUTE-NORMANDIE	ISTIN	Olivier	Président de Ligue
	MEFFE	Antonio	ATR

Cette commission doit impérativement fonctionner selon les statuts fédéraux en vigueur, et en respect avec le règlement intérieur fédéral.

Cette commission est composée du Président et du Cadre Technique de chaque ligue.

Elle nomme, pour une durée déterminée par la commission, un président de Ligue ou son représentant à la présidence de la commission.

Pour la saison 2015/2016, M. Yannick LECLEAC'H président de la ligue d'Escrime du Centre assumera la présidence de la commission de la Zone 2.

La coordination technique est assurée par le Maître Cyril Tahon, CTS de ligue du Centre.

2. Le fonctionnement de la zone 2

Sous le contrôle de la Commission de Zone et des ligues, les clubs de chaque Ligue organisent les épreuves par équipe par arme et par catégorie.

Les épreuves sont attribuées de manière équitable et en respectant la configuration géographique de la zone. Une attention particulière sera observée de façon à ce que les déplacements pour les clubs, soient limités.

Les décisions sont prises par vote, décidé par chacun des présidents(tes) de ligue composant la zone 2 (3 ligues, 3 présidents(tes) de ligue = 3 voix).

Le vote se fera à la majorité des voix. En cas d'égalité de vote, c'est le président(te) de la commission de zone qui rendra son verdict.

Chaque Président de Ligue peut déléguer son pouvoir de vote à un élu de sa Ligue.

Les Cadres techniques FFE ou Ligue participent aux réunions de la commission de zone.

Ils interviennent en tant qu'experts de la discipline avec voix consultative.

Financement pour le fonctionnement de la Zone 2

Pour la saison 2015/2016, la participation financière des ligues de la zone 2 pour le fonctionnement de la zone 2, s'élève à 0.05 € par licencié, calculée sur le nombre de licenciés de la saison 2014/2015.

3. Organisation des épreuves de la zone 2

MINIME HORIZON 2024

Engagement en ligne sur le site de la FFE

Droit d'engagement : cf. règlement fédéral

Formule de l'épreuve (réf règlement FFE)

- 1 tour de poule de 6 ou 7 tireurs sans éliminés avec décalage **par club et par ligue**

- La Constitution des poules se fera à partir du classement national actualisé

- Tableau de 64 ou 128 incomplet sans décalage

On ne tire pas la 3^{ème} place.

Sélection à l'épreuve de ½ finale H 2024 :

Selon le règlement sportif, chaque ligue se voit attribuer par arme (sauf sabre dame) par la FFE un quota tenant compte du nombre de participants à son épreuve de ligue, déterminant le nombre de tireurs pouvant participer à l'épreuve de ½ finale de la filière H2024.

Décision a été prise, conformément à la possibilité admise dans le règlement sportif, de mettre en commun au sein de la zone 2 ces quotas, avec réservation de 2 places par ligue et par arme (sauf sabre dames, épreuve sans quota).

Pas de mise en commun de quota pour l'épreuve de la fête des jeunes.

CADET/JUNIOR

La zone 2 a décidé de mettre en commun les quotas d'équipe attribués à chaque ligue par la FFE. Une épreuve de zone par équipes sera donc organisée afin de désigner les équipes qualifiées aux championnats de France.

PAR EQUIPE CADET/JUNIOR

- Les épreuves de zone par équipes permettront d'attribuer le titre de « champion interrégional » au club vainqueur de l'épreuve.

- La participation aux épreuves de zone est obligatoire pour participer aux championnats de France N1 ou N2.

- Les épreuves de zone par équipes sont organisées si le nombre d'équipes engagées à la compétition est supérieur au quota FFE* attribué à la zone 2, pour la saison 2015/2016. (*Quota connu après le 2^{ème} circuit national de l'arme et la catégorie concernée en additionnant les quotas obtenus par chacune des 3 ligues de la zone).

- Si le nombre d'équipes engagées est inférieur ou égal à l'addition des quotas FFE attribués à chaque ligue de la zone 2, l'épreuve est annulée.

L'organisateur de l'épreuve en informera le coordonnateur de la zone ainsi que les présidents de clubs ayant engagé leur équipe, le plus tôt possible.

- Seules les équipes engagées seront sélectionnées pour les championnats de France.

- Toutes les places qualificatives doivent être tirées ainsi que les places de remplaçants éventuels.

- Les épreuves devront être tirées dans leur intégralité.

- Toutes les places qualificatives doivent être tirées

Ex : 4 places qualificatives ½ finale et finale + 5, 6, 7, 8 à tirer pour les remplacements éventuels

NB : En cas d'annulation de l'épreuve par équipe, le(s) club(s) inscrit(s) devront tout de même s'acquitter des droits d'engagements auprès de l'organisateur.

En cas de report d'une épreuve par équipe, seule l'inscription initiale sera prise en compte. Aucune équipe ne pourra se rajouter.

FORMULE DES EPREUVES PAR EQUIPES CADET/JUNIOR

Tableau d'élimination directe

- Constitution du tableau d'élimination directe.

Les équipes sont classées dans le tableau d'élimination directe selon leur valeur, obtenue en additionnant les places au classement national actualisé, de leurs trois meilleurs tireurs.

En cas d'égalité de points obtenus, le classement national du quatrième tireur est pris en compte.

Si le 4^{ème} élément n'apparaît pas dans le classement national de la catégorie concernée, il faudra lui ajouter 1 point, par rapport au moins bien classé de toutes les équipes engagées.

En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

Qualification CF par équipe : S'il n'y a aucune équipe qualifiée par quota dans une zone, cette zone pourra, à sa demande, bénéficier d'un quota au maximum

SENIOR

La zone 2 a décidé de mettre en commun les quotas d'équipe attribués à chaque ligue par la FFE. Une épreuve de zone par équipes sera donc organisée afin de désigner les équipes qualifiées aux championnats de France N3.

PAR EQUIPE SENIOR N3

- Les épreuves de zone par équipes permettront d'attribuer le titre de « champion interrégional » au club vainqueur de l'épreuve.

- La participation aux épreuves de zone est obligatoire pour participer aux championnats de France N3 - [Sauf cas des armes citées dans le tableau au titre 4.](#)

- Les épreuves de zone par équipes sont organisées si le nombre d'équipes engagées à la compétition est supérieur au quota FFE* attribué à la zone 2, pour la saison 2014/2015. (* quotas de ligue calculés sur la base du classement national de l'arme concernée au 1^{er} Septembre de la saison concernée, quota de zone obtenu en additionnant les quotas attribués à chacune des 3 ligues de la zone).

- Si le nombre d'équipes engagées est inférieur ou égal à l'addition des quotas FFE attribués à chaque ligue de la zone 2, l'épreuve est annulée.

L'organisateur de l'épreuve en informera le coordonnateur de la zone ainsi que les présidents de clubs ayant engagé leur équipe, le plus tôt possible.

- Seules les équipes inscrites et engagées seront sélectionnées pour les championnats de France.

- Les clubs peuvent engager une ou plusieurs équipes en N3

(Voir Réf. Règlement sportif fédéral)

- Les épreuves devront être tirées dans leur intégralité.

Toutes les places qualificatives doivent être tirées

Ex : 4 places qualificatives ½ finale et finale + 5, 6, 7, 8 à tirer pour les remplacements éventuels

NB : En cas d'annulation de l'épreuve par équipe, le(s) club(s) inscrit(s) devront tout de même s'acquitter des droits d'engagements auprès de l'organisateur.

En cas de report d'une épreuve par équipe, seule l'inscription initiale sera prise en compte. Aucune équipe ne pourra se rajouter par la suite.

FORMULE DES EPREUVES DE ZONE 2 PAR EQUIPES SENIOR N3

Tableau d'élimination directe

Les équipes sont classées dans le tableau d'élimination directe selon leur valeur, obtenue en additionnant les places au classement national actualisé, de leurs trois meilleurs tireurs.

En cas d'égalité de points obtenus, le classement national du quatrième tireur est pris en compte.

Si le 4^{ème} élément n'apparaît pas dans le classement national de la catégorie concernée, il faudra lui ajouter 1 point, par rapport au moins bien classé de toutes les équipes engagées.

En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

Le dénouement de la compétition sera organisé dans son intégralité jusqu'à la finale.

Qualification CF par équipe : S'il n'y a aucune équipe qualifiée par quota dans une zone, cette zone pourra, à sa demande, bénéficier d'un quota au maximum

4. MODIFICATION 2015-2016 POUR LES EPREUVES DE ZONE CADET/JUNIORS et SENIORS N3

Conformément au nouveau règlement fédéral, vous trouverez ci-dessous la liste des épreuves où il n'y a pas de quota pour la sélection aux championnats de France. **En conséquence, ces épreuves ne donneront pas lieu à des épreuves de zone.**

CATEGORIE	ARMES	SEXE	INDIVIDUEL	EQUIPE
Seniors	Fleuret	F	Pas de quota	
Seniors	Sabre	F	Pas de quota	
Seniors	Sabre	H	Pas de quota	
Cadettes	Fleuret	F	Avec quota	Sans quota
Juniors	Fleuret	F	Pas de quota	
Cadettes	Sabre	F	Pas de quota	
Juniors	Sabre	F	Pas de quota	
Juniors	Sabre	H	Pas de quota	

Les arbitres devront apparaître sur la fiche d'inscription en ligne de la FFE.

Arbitrage : Voir la réglementation de l'arbitrage.

L'organisateur de l'épreuve devra s'assurer du nombre suffisant d'arbitres.*

L'organisateur pourra, en cas de surplus d'arbitres, avertir les arbitres les plus éloignés de ne pas se déplacer.

* cf. : Règlement de l'arbitrage de la FFE.

Un emplacement réservé aux arbitres doit être aménagé.

Ce lieu proposera tables, sièges, rafraîchissement (eau, café) et quelques en-cas (biscuits, fruits).

Arbitrage par équipes :

- L'inscription d'un arbitre du même club est obligatoire

1 arbitre = 1 équipe

- Une équipe de club sans arbitre, est autorisée à demander les services d'un arbitre d'un autre club mais de la même ligue avec l'accord signé de la C.R.A de la même ligue. La dérogation signée par le président de la C.R.A de cette ligue doit être présentée à l'organisateur de l'épreuve de zone concernée, le jour de l'épreuve.

Droit d'engagement

Equipe : Au maximum égal au tarif préconisé par le règlement fédéral en vigueur.

Règles générales

Les tireurs sélectionnés pour des épreuves de référence cadette ou coupe du Monde junior qui ont lieu en même temps que les épreuves de zone, doivent défendre leur participation au circuit national qui suit, auprès de leur commission d'armes FFE respectives.

Pour les épreuves par équipe, il n'y aura pas de dérogation possible si un des équipiers n'est pas présent lors de l'épreuve qualificative. (Application du règlement fédéral).

5. PROGRAMMATION EPREUVE DE ZONE ET H 2024

Zones C-J-S - H2024 Minimés					
DATES	CATEGORIE	ARMES	LIEU		
30.01.2016	MINIMES CADET/TES JUNIORS SENIORS	FLEURET	HEROUVILLE (BN)		
6-7.02.2016	MINIMES CADET/TES JUNIORS SENIORS	EPEE	LE HAVRE (HN)		
6-7.02.2016	MINIMES CADET/TES JUNIORS SENIORS	SABRE	A DEFINIR SUR LA LIGUE DU CENTRE		
CN MINIMES H2024					
09-10.04.2016	MINIMES (H2024)	FLEURET H ET D	CLERMONT FERRAND		
2-3.04.2016	MINIMES (H2024)	EPEE H ET D	PONT A MOUSSON		
2-3.04.2016	MINIMES (H2024)	SABRE H ET D	BESANCON		
FDJ					
4-5.06.2016	MINIMES (H2024)	E/F/S	VICHY		

6. ANIMATION DE LA ZONE

Un projet d'animation de la zone appelé « circuit Avenir » concernant les U20 donc les catégories cadets et Juniors a été mis en place.

Ces compétitions ont pour objectif de proposer une étape intermédiaire entre les compétitions régionales et les circuits nationaux ainsi que de permettre aux tireurs et tireuses de réaliser un volume de match plus important en adaptant la formule (cf. projet diffusé aux clubs).

A ce jour, deux dates sont fixées :

4 et 5 octobre 2015 à Dreux pour le Fleuret, le sabre et l'épée.

07 novembre 2015 à Herouville pour le fleuret uniquement.

7. CONTACTS LIGUES

Président de la commission de la Zone 2: M. Lecleac'h Yannick

Coordonnateur de la Zone 2 : Maître Tahon Cyril

LIGUE DE BASSE NORMANDIE

Présidente : Mme LE MAILLIER Chantal

Domicile: 11 rue des Mésanges – 14280 St Contest

☎ : 02 31 44 56 12 Port :

Ligue d'Esclime de Basse Normandie

Maison polyvalente, 1018 Quartier Grand Parc 14200 Hérouville St Clair

☎ / fax : 02 31 47 48 22 E Mail : escrime@mda.hsc.fr

Site: ligue-escrime-basse-normandie.fr

Assistant Technique Régional : Mtre CHAUME Hermann

☎ 06 46 47 25 29

E. mail : Chaume.hermann@gmail.com

LIGUE DE HAUTE-NORMANDIE

Président : M° ISTIN Olivier

Domicile: 24, rue des Grands Carreaux 27400 Louviers

☎ : 02 32 40 36 42 Port : 06 08 95 44 51

E. mail : olivier.istin@wanadoo.fr

Assistant Technique Régional : Maître MEFFE Antonio

☎ 06 59 61 99 92

E. mail : club@aqua-ferro.com

LIGUE DU CENTRE

Président : M° LE CLEAC'H Yannick

Domicile:


☎ 06 83 33 83 45

E mail : yannick.lecleach@wanadoo.fr

1240, rue de la Bergeresse 45160 Olivet

Site : <http://www.escrime-centre.fr/>

Conseiller Technique Sportif FFE : Maître Cyril TAHON

 07 88 14 49 63

E. mail : escrime.centre.ctr@wanadoo.fr